



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BEDFORD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 757-24

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 445 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DES POMPES À L'USINE DE FILTRATION ET AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bedford et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement et de décréter des travaux pour le remplacement des pompes à l'usine de filtration et au réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford n'a pas en mains les fonds nécessaires pour acquitter la somme afférente à ces travaux de construction et qu'il y a lieu d'emprunter pour se les procurer ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 356 de la *L.C.V.* lors de la séance extraordinaire du 28 février 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé au conseil et qu'il a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 356 de la *L.C.V.* et ce, lors de la séance extraordinaire 28 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Et résolu unanimement :

Qu'il soit résolu et décrété à titre de règlement, ce qui suit :

D'ordonner et statuer par un règlement de ce Conseil ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à remplacer ou à faire remplacer les pompes à l'usine de filtration et au réservoir d'eau potable.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 445 000 \$ pour les fins du présent règlement. Le tout tel qu'il appert au bordereau d'estimation budgétaire préparé par monsieur Philippe Chouinard, ingénieur, en date du 26 février 2024, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 445 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie du service de la dette, tous versements de quote-part qu'une autre municipalité pourrait avoir à lui verser en vertu d'une entente intermunicipale de desserte incendie conclue avec la Ville.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Annexe A – Bordereau d'estimation budgétaire

Claude Dubois
Maire

Me Catherine Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière

Avis de motion :
Dépôt du projet de règlement :
Adoption du règlement :
Avis public d'entrée en vigueur :

28 février 2024
28 février 2024
5 mars 2024
15 avril 2024


ANNEXE A

**Remplacement des pompes de distribution
à l'usine et au réservoir**

SOMMAIRE DES COÛTS				Sous-total - Usine	697 400,00 \$	
				Sous-total - Réservoir	681 120,00 \$	
					1 378 520,00 \$	
				TPS	5%	68 926,00 \$
				TVQ	9,975%	137 507,37 \$
						1 584 953,37 \$
				Rist. TPS	100%	-68 926,00 \$
				Rist. TVQ	50%	-68 753,69 \$
						Montant taxe nette : 1 447 273,69 \$
						Plus : arrondissement du montant -2 273,69 \$
						Total : 1 445 000,00 \$

Remplacement des pompes de distribution à l'usine et au réservoir

SOMMAIRE BORDEREAU D'ESTIMATION	
DESCRIPTION DU TRAVAIL	MONTANTS TOTAUX
RÉSUMÉ DES PRIX	
PARTIE A - USINE	
SOUS-TOTAL ARTICLE 1.0 EXIGENCES GÉNÉRALES	<u>50 000,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 2.0 ICAT	<u>108 000,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 3.0 ÉLECTRICITÉ	<u>136 500,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 4.0 MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	<u>339 500,00 \$</u>
PARTIE B - RÉSERVOIR	
SOUS-TOTAL ARTICLE 5.0 EXIGENCES GÉNÉRALES	<u>50 000,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 6.0 ICAT	<u>152 000,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 7.0 ÉLECTRICITÉ	<u>65 200,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 8.0 MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	<u>352 000,00 \$</u>
Total des coûts - Partie A	<u>634 000,00 \$</u>
Total des coûts - Partie B	<u>619 200,00 \$</u>
Contingence 10%	<u>125 320,00 \$</u>
Total des coûts de construction (A + B)	<u>1 378 520,00 \$</u>
TPS 5%	<u>68 926,00 \$</u>
TVQ 9,975%	<u>137 507,37 \$</u>
TOTAL DES COÛTS DE CONSTRUCTION INCLUANT LES TAXES	<u>1 584 953,37 \$</u>

 2024.02.26
17:10:58-05'00'

Remplacement des pompes de distribution à l'usine et au réservoir

PARTIE A - BORDEREAU D'ESTIMATION - USINE					
Art.	Nature des travaux	Qté prévue	Unité	Prix unitaire (excluant taxes)	Montant (excluant taxes)
1,0	EXIGENCES GÉNÉRALES				
1,01	Gestion, sécurité et organisation au chantier	1	global	—	50 000,00 \$
	Sous-total article 1.0				50 000,00 \$
2,0	ICAT				
2,01	Modifications au panneau de contrôle existant (DCS)	1	global	—	20 000,00 \$
2,02	Fourniture et assemblage en atelier du variateur en coffret	2	unité(s)	40 000,00 \$	80 000,00 \$
2,03	Installation en chantier	2	unité(s)	2 000,00 \$	4 000,00 \$
2,04	Mise en service	2	unité(s)	2 000,00 \$	4 000,00 \$
	Sous-total article 2.0				108 000,00 \$
3,0	ÉLECTRICITÉ				
3,01	Travaux de démantèlement/déplacement/débranchement	1	global	—	7 000,00 \$
3,02	Travaux d'électricité	1	global	—	127 000,00 \$
3,03	Travaux divers et généraux	1	global	—	2 500,00 \$
	Sous-total article 3.0				136 500,00 \$
4,0	MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ				
4,01	Pompe à turbine verticale				
	- Démantèlement des pompes et accessoires	1	global	—	35 000,00 \$
	- Agrandissement des ouvertures et percements	2	unité(s)	2 500,00 \$	5 000,00 \$
	- Fourniture des pompes	2	unité(s)	100 000,00 \$	200 000,00 \$
	- Installation des pompes et accessoires	2	unité(s)	10 000,00 \$	20 000,00 \$
	- Mise en service	2	unité(s)	7 000,00 \$	14 000,00 \$
4,02	Tuyauterie, vanne et accessoires				
	- Conduite de distribution principale 350 mm	1	global	—	45 000,00 \$
	- Transmetteur de pression, flotte et accessoires	1	global	—	3 500,00 \$
	- Débitmètre magnétique 350 mm	1	global	—	10 000,00 \$
	- Mise en service et désinfection	1	global	—	7 000,00 \$
	Sous-total article 4.0				339 500,00 \$

Remplacement des pompes de distribution à l'usine et au réservoir

PARTIE B - BORDEREAU D'ESTIMATION - RÉSERVOIR					
Art.	Nature des travaux	Qté prévue	Unité	Prix unitaire (excluant taxes)	Montant (excluant taxes)
6,0 EXIGENCES GÉNÉRALES					
5,01	Gestion, sécurité et organisation au chantier	1	global	---	50 000,00 \$
Sous-total article 6.0					50 000,00 \$
8,0 ICAT					
6,01	Fourniture, installation, programmation et mise en service n	1	global	---	65 000,00 \$
6,02	Fourniture et assemblage en atelier du variateur en coffret	3	unité(s)	25 000,00 \$	75 000,00 \$
6,03	Installation en chantier	3	unité(s)	2 000,00 \$	6 000,00 \$
6,04	Mise en service	3	unité(s)	2 000,00 \$	6 000,00 \$
Sous-total article 8.0					152 000,00 \$
7,0 ÉLECTRICITÉ					
7,01	Travaux de démantèlement/déplacement/débranchement	1	global	---	8 700,00 \$
7,02	Travaux d'électricité	1	global	---	54 000,00 \$
7,03	Travaux divers et généraux	1	global	---	2 500,00 \$
Sous-total article 7.0					65 200,00 \$
8,0 MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ					
8,01	Pompe à turbine verticale				
	- Démantèlement des pompes et accessoires	1	global	---	35 000,00 \$
	- Agrandissement des ouvertures et percements	3	unité(s)	2 500,00 \$	7 500,00 \$
	- Fourniture des pompes	3	unité(s)	80 000,00 \$	240 000,00 \$
	- Installation des pompes et accessoires	3	unité(s)	10 000,00 \$	30 000,00 \$
	- Mise en service	3	unité(s)	7 000,00 \$	21 000,00 \$
8,02	Tuyauterie, vanne et accessoires				
	- Transmetteur de pression, flotte et accessoires	1	global	---	3 500,00 \$
	- Débitmètre magnétique 300 mm	1	global	---	9 000,00 \$
	- Mise en service et désinfection	1	global	---	6 000,00 \$
Sous-total article 8.0					352 000,00 \$